

## ÉLECTIONS CSE



### **ACTIONS POUR** RÉUSSIR







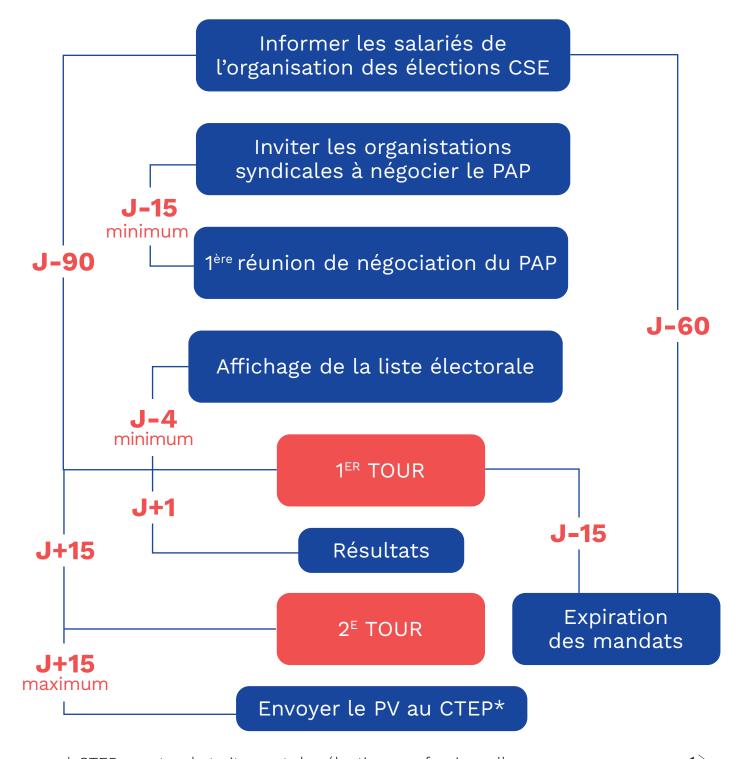






### Avoir en tête le calendrier global de l'organisation des élections professionnelles



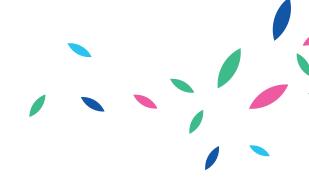


<sup>\*</sup> CTEP : centre de traitement des élections professionnelles





# Négocier au préalable le périmètre de vos élections



### Téléchargez les fiches de travail :

Fiche de décryptage « classeur CSE » la mise en place du CSE.

https://urlz.fr/nzF8

Fiche de décryptage « classeur CSE » le vote électronique.

https://urlz.fr/nzFn

Fiche de décryptage « classeur CSE » la négociation sur le CSE : quels accords pour quels contenus ?

https://urlz.fr/nzFt

Formation CFS sur les élections professionnelles.

https://urlz.fr/nzFF

Pour définir le futur périmètre de la représentation du personnel, vous devez négocier un accord « structurel ». C'est un préalable essentiel à la négociation du PAP.

- Définir le nombre et le périmètre des établissements distincts. La délimitation d'établissements distincts a pour but de définir le niveau au sein duquel le CSE doit être mis en place. À défaut, une décision unilatérale de l'employeur.
- Définir les modalités de mise en place de la CCSCT.
- Définir le nombre de représentants de proximité.





## RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC



#### INTRANET.CFECGC.ORG

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <a href="http://monprofil.cfecgc.org/inscription">http://monprofil.cfecgc.org/inscription</a>

et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question? Envoyez un e-mail à : monprofil@cfecgc.fr.